

*Questions orales*

La prochaine étape consistera bien sûr à formuler une nouvelle entente juridique entre les anciens et les nouveaux partenaires sur un vaste éventail de questions, et notamment sur l'accessibilité à la technologie. Le gouvernement du Canada cherchera à s'assurer l'accessibilité à cette technologie en vue de l'appliquer éventuellement à d'autres possibilités d'exploitation de pétrole synthétique qui pourraient se présenter à lui.

**M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, selon le ministre, le gouvernement a l'intention d'obtenir l'accès à cette technologie. Dois-je comprendre que le gouvernement du Canada n'a, en tant qu'actionnaire minoritaire, aucune assurance de pouvoir utiliser cette technologie, ni aucune assurance quant aux conditions auxquelles il pourrait en disposer?

**M. Macdonald (Rosedale):** Monsieur l'Orateur, l'assurance que nous avons, c'est, naturellement, de posséder les droits qu'avait l'associé auquel nous succédons dans le projet; il nous faudra donc examiner la situation pour savoir de façon précise si les participants peuvent nous en concéder d'autres.

**M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, ainsi, le ministre a conclu un accord sans savoir exactement ce à quoi le Canada pourrait prétendre dans ce domaine.

**M. Macdonald (Rosedale):** Non, ce n'est pas vrai.

## SYNCRUDE—L'INCIDENCE DE L'INFLATION SUR LES COÛTS ESTIMATIFS

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** L'un des collègues du ministre a déclaré que le chiffre de 2 milliards constituait la prévision la plus exacte pour l'instant. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre quelle importance est donnée au facteur inflation dans ces calculs? Quel est le taux moyen annuel d'inflation retenu? Voudrait-il également indiquer le montant du fonds d'intervention ajouté en vue de parer aux imprévus?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler que l'affirmation que le chef de l'opposition a faite d'abord est fautive. Je le lui ai dit et je le répète, notre accès à la technologie est celui que devait avoir la société Atlantic-Richfield, associé dans l'accord. Naturellement, au cours de la rédaction finale et détaillée du nouvel accord, nous chercherons à obtenir les avantages supplémentaires qui nous intéressent.

Quant au détail des prévisions de 2 milliards de dollars, je ne les ai pas ici et il serait probablement inopportun de modifier l'ordre du jour par l'exposé de tous ces chiffres. Je suis prêt à en parler en détail à un moment mieux choisi.

[M. Macdonald (Rosedale).]

## LA POSSIBILITÉ D'OCTROI DE CONCESSIONS À D'AUTRES ENTREPRISES POUR LA MISE EN VALEUR DES SABLES BITUMINEUX

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Mardi dernier, le ministre a déclaré à l'extérieur de la Chambre que les concessions accordées à Syncrude ne s'appliqueraient pas aux travaux qui n'ont pas débuté en 1973. Cependant, répondant à une question sur ce sujet hier, le premier ministre a déclaré: «nous étudierons toutes les nouvelles demandes d'après leur mérite individuel». Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources était-il dans l'erreur mardi et, si oui, le gouvernement est-il prêt à accepter d'autres demandes de concessions du genre de celles accordées à Syncrude?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, je pense que ce qu'a déclaré le premier ministre hier ne contredit pas la décision que nous avons prise à l'égard de la proposition de Syncrude. Le député le sait très bien, aucune proposition de ce genre n'a été présentée à ce moment-là. Naturellement, il y a eu modification des lois fiscales depuis les premiers accords de 1973. Les participants doivent donc accepter les lois telles qu'elles sont.

## LES VUES DU GOUVERNEMENT QUANT À L'EXPANSION DES INSTALLATIONS POUR L'EXPLOITATION DES SABLES BITUMINEUX

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Monsieur l'Orateur, cette réponse exige sûrement cinq questions supplémentaires. Hier, encore à la Chambre, le premier ministre a dit que les prévisions de l'Office national de l'énergie relativement à la construction biannuelle d'une usine «étaient uniquement des prévisions», et que le gouvernement n'avait pas précisé combien d'usines seraient construites, ni quand elles le seraient. Le gouvernement a-t-il une vue globale sur le rôle des sables bitumineux dans les projets d'autosuffisance du Canada et, si oui, fera-t-il part de sa position sur l'expansion qui s'impose?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, l'initiative n'en appartient pas seulement au gouvernement fédéral, mais encore aux propriétaires du sol ayant l'intention de se lancer dans cette voie et, bien sûr, au désir du gouvernement albertain de les voir aller de l'avant. Les prévisions faites par l'Office national de l'énergie tiennent compte bien sûr du délai éventuel dans lequel l'exploitation pourra démarrer. Si le député soutient que l'État fédéral devrait prendre en charge l'intégralité de l'exploitation des sables bitumineux...

**M. Andre:** Ce n'est pas ce que j'ai dit.

**M. Macdonald (Rosedale):** Si le député soutient que toute l'affaire devrait être dirigée par l'État fédéral, je dirai que voilà une proposition intéressante de la part d'un Albertain, et je l'examinerai.

**Une voix:** Vous arrangez les choses à votre façon.

**M. Stanfield:** Vous êtes à bout de ressources, Donald.

**Des voix:** Oh, oh!